



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 10 b) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies et mise en place
du Mécanisme technologique**

**Programme stratégique de Poznań
sur le transfert de technologies**

**Programme stratégique de Poznań sur le transfert
de technologies**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies, ainsi que les informations figurant dans ce rapport au sujet de la collaboration actuelle du FEM avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC)¹.
2. Le SBI s'est aussi félicité du rapport final du Comité exécutif de la technologie (CET) consacré à l'évaluation du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies², réalisée dans le but de renforcer l'efficacité du Mécanisme technologique.
3. Le SBI a invité le CET et le Conseil consultatif du CRTC à prendre en considération les données d'expérience et les enseignements tirés, recensés dans le rapport d'évaluation visé au paragraphe 2 ci-dessus, lors de l'élaboration de leurs prochains plans de travail.
4. Le SBI a en outre invité les Parties, le CRTC et les autres entités compétentes participant à la mise au point et au transfert de technologies à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport visé au paragraphe 2 ci-dessus, et a encouragé le FEM et les autres entités financières concernées à les examiner.
5. Le SBI a par ailleurs encouragé le FEM à rendre compte au CET et au CRTC des évaluations à mi-parcours des activités des centres pour le transfert et le financement des technologies climatiques du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies ainsi que des projets pilotes entrepris au cours de la quatrième reconstitution des ressources du FEM, dès que ces informations seraient disponibles.

¹ FCCC/CP/2015/4 et Add.1.

² FCCC/SBI/2015/16.



6. Le SBI a invité le CET à actualiser le rapport d'évaluation en se fondant sur les données d'expérience et les enseignements tirés des activités visées au paragraphe 5 ci-dessus, dans le but d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique, en vue de le soumettre pour examen à la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session au plus tard (novembre 2017) par l'intermédiaire du SBI.
